



Règlement jeu-concours Instagram

Article 1 – Organisation et durée du concours

Dans le cadre des actions de promotion du système universitaire français en Allemagne, le bureau Campus France Allemagne de l'Institut français d'Allemagne lance un jeu concours sur Instagram.

Le concours débute le 23 septembre 2021 et prend fin le 4 octobre 2021.

Article 2 – Candidates et candidats

Ce concours est ouvert à tous les abonnés de la page instagram Campus France Deutschland.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer il faut :

- Être abonné à la page instagram Campus France Deutschland
- Identifier une amie ou un ami sous le post Instagram du concours
- Partager ce post en story

Aucune participation enregistrée en amont ou en aval des dates mentionnées ne sera prise en compte.

Article 4 – Décision finale et prix

Le jury sera composé de représentantes et représentants du bureau Campus France Allemagne. Le gagnant ou la gagnante sera désigné par tirage au sort parmi l'ensemble des participants au concours le lundi 4 octobre.

Le prix à gagner est constitué de goodies Campus France Deutschland : une marinière, deux carnets, deux stylos, deux sacs en tissus, des pins et deux masques en tissus. Le prix ne pourra pas être réclamé sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les organisateurs et organisatrices se réservent le droit de modifier la nature du prix en cas de nécessité.

Article 5 – Informations légales

Les informations nominatives utilisées dans le cadre du présent concours sont traitées conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et

conformément à la charte de protection des données du site internet <https://www.campusfrance.org/fr>. Les participants et participantes sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de la participation selon les modalités du présent règlement. Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant, ainsi que d'autres droits annexes.

Article 6 – Autorisations et responsabilités

Les organisateurs et organisatrices déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, ou dommages causés lors de la réception et se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté.

Le non-respect du présent règlement entraîne l'annulation de la candidature.

Pour toute demande d'information complémentaire vous pourrez vous adresser à info.berlin@campusfrance.org